



60+ DU PS FRIBOURG

ACTUALITÉS Spécial AVS

Février 2024

Rédaction : Heinz Gilomen

Chère camarade
Cher camarade

Nous sommes en pleine campagne pour gagner la votation en faveur d'une 13e rente AVS. Et ton engagement est décisif !

Discute avec tes amis et tes collègues, écris des lettres de lecteurs, participe aux stands de la section, ensemble **nous la gagnerons cette votation le 3 mars**. Merci !

Cordialement
PS60+ fribourgeois

Depuis 2020
Perte de pouvoir d'achat des
retraité-e-s

	Personnes seules	Couples
Loyers	+800	+700
Assurance-maladie	+770	+1590
Chauffage	+410	+790
Transports	+40	+70
Essence	+150	+360
Alimentation	+240	+440
Electricité	+320	+480
Autres produits	+780	+1650
TOTAL	+3 510	+6 080

Personnes seules de 65 ans et plus :
revenus et dépenses (en francs par mois)

UNE NÉCESSITÉ URGENTE !

L'AVS a besoin de rattraper son retard. Elle est à la traîne de l'évolution économique et du renchérissement! Les loyers, les primes d'assurance maladie et les coûts de l'alimentation augmentent.

Les rentes du 2e pilier ne cessent de diminuer - pour autant que l'on puisse en obtenir une.

Les petits et moyens revenus - donc jusqu'à la classe moyenne - ont par conséquent **de la peine à financer une vie digne**. Et cela en Suisse - un des pays les plus riches du monde !

L'AVS POUR TOUTES ET TOUS !

L'AVS n'est pas une aide sociale qui fait des dons aux plus démunis. C'est **une assurance (AVS) !** Celle et celui qui prend la retraite a en général payé des primes toute sa vie et a droit à une rente décente. Même celles et ceux qui gagnent bien leur vie et qui cotisent d'ailleurs davantage.

Si le millionnaire se fait voler son porte-monnaie, l'assurance ne vérifie pas non plus s'il a vraiment besoin du contenu, mais lui rembourse le dommage.

13^e rente AVS
le 3 mars **OUI**

SCANDALEUSE VIOLATION DU CONTRAT !

Le contrat d'assurance est constamment rompu ! La Constitution fédérale dit clairement que l'AVS doit garantir l'existence.

Ce n'est même pas le cas de la rente maximale. Et encore moins pour la rente moyenne d'environ 1800 francs.

Cette violation de la Constitution est scandaleuse !

La 13e rente AVS est un premier pas dans la bonne direction !

LES FINANCES DE L'AVS SONT SAINES !

Les finances de l'AVS se portent bien. Malgré ses prévisions traditionnellement pessimistes, le Conseil fédéral s'attend à ce que les réserves de l'AVS (fonds) atteignent près de 70 milliards de francs en 2030.

*La 13e rente coûtera environ 4 milliards. Si des recettes supplémentaires devaient être nécessaires plus tard, il existe **plusieurs possibilités** :*

- **Des salaires décents** augmentent la masse salariale et donc les recettes de l'AVS.
- **Participation des bénéfices des entreprises** à l'AVS. Non seulement les revenus du travail, mais aussi les revenus du capital doivent être soumis à l'AVS.
- **Augmentation de la contribution de la Confédération.** La Constitution prévoit une participation de la Confédération jusqu'à 50% des dépenses AVS. Aujourd'hui, elle ne verse qu'environ 20%.
- **Ou élargir la progression de l'impôt** pour les revenus les plus élevés (à partir de 1 million) et/ou introduire un impôt sur les successions.



SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS !

*Les opposants à l'initiative tentent d'évoquer un **conflit de générations**. C'est bien sûr un **non-sens** ! Tout le monde a le droit de mener une vie digne aussi en vieillissant.*

Nous continuerons à nous battre ensemble pour que l'art. 112 de la Constitution soit enfin pris au sérieux !

MERCI POUR TON ENGAGEMENT !
